



BOUGETAPREF'38

Réunion PLÉNIÈRE 24 septembre 2025



BOUGETAPREF'38

56 signataires et 1 soutien

3aMIE, Accueil Solidaire Grenoble, Accueil Réfugiés Vals du Dauphiné, ADA, ADATE, AFSI Nord-Isère, AIDES, AlterÉgaux.Isère, AMG, ANVITA, APARDAP, Association Baptiste d'Entraide et de la Jeunesse, ATD Quart Monde Isère, ATTAC38, CAAEI, CARM, CART, CGT travailleurs sans papiers, CISEM, Collectif Changer de Cap, Collectif Réfugiés Saint Martin du Manival, Comède, Collectif Main dans la main-RF Grenoble, Coordination Accueils de Jour Isère, CSRA, Cuisine sans frontières, Diaconat protestant, FC Echirrolles, Herbeys Accueil Solidaire, IDH, JRS Welcome Isère, La Bienvenue, La Bouture, La Cimade, La Pastorale des Migrants, Les Vertaccueillants, LDH, Le Caméléon, Ligue de l'Enseignement 38, Médecins du Monde Grenoble, Migrants en Isère, Modus Operandi, Nicodème, ODTI, Oisans Solidaire, Planning Familial 38, Réfugiés & Solidarités Tullins, RESF38, RUSF38, Samu Social Vinci, Secours catholique Isère, Solidaires Isère, Tous Migrants, Travail et Partage, Un Toit sur un Plateau, UTR38 CFDT

Et le soutien d'Amnesty International Grenoble



HISTORIQUE

Mars 2024, fermeture de la préfecture

Mai 2024, création de BOUGETAPREF'38 et de la lettre ouverte au préfet avec 30 signataires et 1 soutien

Juin 2024, enquête devant la préfecture

Octobre 2024, courrier de mise en demeure adressé par 5 associations : ADA, APARDAP, La Cimade, IDH, ODTI

HISTORIQUE





HISTORIQUE

Mars 2025, audience au Tribunal Administratif qui enjoint la préfecture de mettre en place un moyen non dématérialisé pour avoir un rendez-vous.

La préfecture met en place "Démarches simplifiées" qui permet de demander un rendez-vous (et pas forcément de l'avoir...). La remise des titres se fait dorénavant sans rendez-vous, comme nous l'avions demandé.



HISTORIQUE

Juillet 2025, nouvelle audience pour faire constater que la décision du Tribunal Administratif n'est pas appliquée, qui décide d'une astreinte financière de 500€ par jour à compter du 21 septembre.

Le 22 septembre la préfecture annonce la mise en place d'un accueil physique limité à 10 personnes par jour sans préciser s'il permettra d'obtenir un rendez-vous.



ET MAINTENANT ?

"Démarches simplifiées" permet à la préfecture de filtrer les premières demandes de titre de séjour, privant les personnes du droit de déposer un dossier.

Beaucoup de dossiers en attente depuis 1, 2, 3 ans...

Attestation de prolongation d'instruction très souvent "oubliée"



ET MAINTENANT ?

Nos actions passées ont fait bouger la préfecture, comment continuer pour que les étrangers puissent exercer pleinement leurs droits ?